

9-10 AOÛT 2014  
UNIVERSITÉ BISHOP'S  
SHERBROOKE



CAHIER DU  
PARTICIPANT



## **Horaire du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes**

### **Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec**

---

#### **Samedi 9 août :**

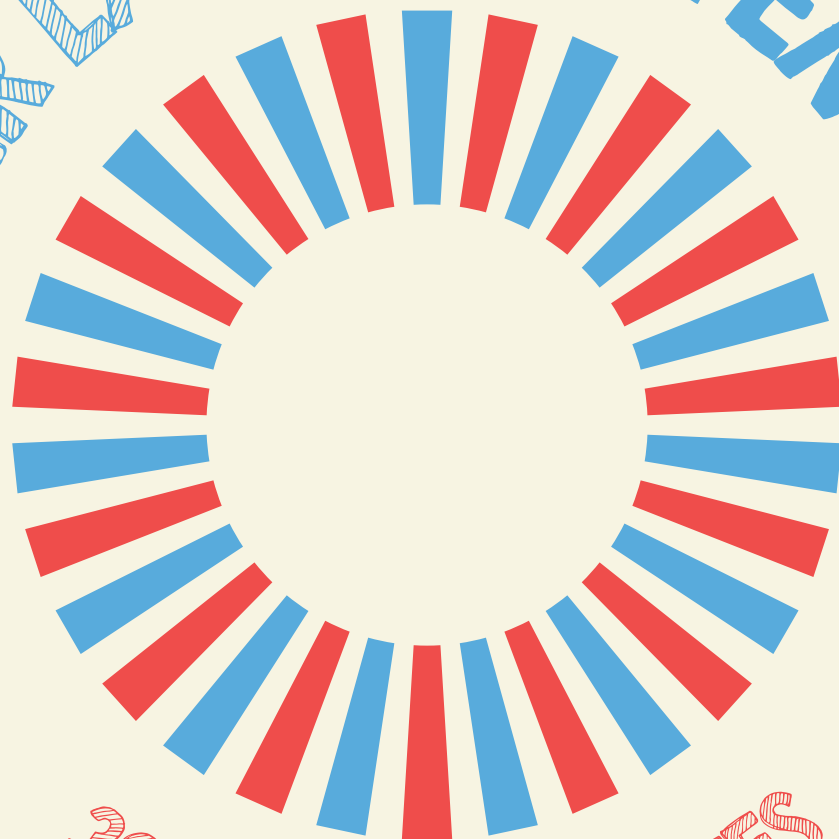
- 8h30 : Ouverture de l'inscription
- 10h30 : Discours d'ouverture du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes
  - **Jean-François Trudelle**, président du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes
  - **Karine Vallières**, députée-marraine de la CJ
  - **Nicolas Perrino**, président de la CJ
- 10h45 : Conférenciers (*Séance à huis-clos*)
- 12h10 : Dîner des participants
- 13h15 : Ateliers sur la thématique nationale et partie de soccer
- 14h30 : Annonce du Prix Robert-Bourassa
- 14h45 : Étude de la thématique nationale
- 17h30 : Ouverture du barbecue conjoint de la Commission-Jeunesse et du premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard
- 20h30 : Début des activités sociales
- 2h00 : Fin des activités sociales

#### **Dimanche 10 août :**

- 7h00 : Réveil et déjeuner des participants
- 7h30 : Ouverture de l'inscription et retour des clés
- 8h30 : Étude de la régie interne (*Séance à huis-clos*)
- 9h00 : Étude des résolutions régionales
- 11h25 : Discours de clôture du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes
  - **Caroline Des Rosiers**, présidente d'élections
  - **Jean-François Trudelle**, président du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes
  - **Nicolas Perrino**, président de la CJ
  - **Philippe Couillard**, premier ministre du Québec
- 12h30 : Départ des participants



AVOIR LA TÊTE À L'EMPLOI



32<sup>E</sup> CONGRÈS-JEUNES

MOTS DE BIENVENUE



## **Philippe Couillard,**

Chef du Parti libéral du Québec  
Premier ministre du Québec



Ce sont des jeunes de la Commission-Jeunesse (CJ), comme vous, qui ont fait inscrire l'équité intergénérationnelle comme l'une des valeurs fondamentales de notre formation politique. Cette équité que nous souhaitons tous, elle doit se traduire non seulement par nos paroles, mais également par nos gestes. Cette fin de semaine, vous aurez la chance de débattre et de proposer des solutions pour que votre génération et celles qui vous suivront puissent vivre dans une société aussi prospère et développée que celle que vous aurez contribué à construire.

La pierre d'assise de notre succès collectif est notre capacité à développer notre économie et à favoriser un environnement propice à la création d'emplois dans toutes les régions. Pour ce faire, notre gouvernement a mis en place des initiatives qui permettront aux jeunes d'exprimer tout leur talent. Mais nous voulons aller encore plus loin et c'est pourquoi je veux entendre vos idées pour stimuler l'entrepreneuriat, la création d'emplois et la participation au marché du travail.

Comme vous le savez, nous avons entrepris une vaste révision de notre fiscalité et des programmes gouvernementaux afin de dégager des marges de manœuvre pour mieux éduquer nos jeunes, mieux soigner nos malades, mieux soutenir nos familles, réduire le fardeau fiscal des Québécois et réduire notre dette. Nous mettons également l'accent sur les énergies propres et renouvelables et sur le marché du carbone. Nous relançons le Plan Nord, attirons des investissements étrangers et mettons en place la première stratégie maritime du Québec. Nous bâtissons des alliances avec les autres provinces canadiennes et nos voisins américains. Bref, le Québec reprend sa place de leader positif au sein du Canada et à travers le monde.

Dans vos échanges, je vous invite à oser. Osez débattre des sujets qui vous préoccupent. Osez remettre en question le statu quo. À l'image de vos prédécesseurs de Commission-Jeunesse, soyez audacieux et courageux. C'est à notre CJ que nous devons les propositions qui ont mené notamment à la création de la carte d'assurance-maladie, du Conseil de la fédération et du Fonds des générations.

Ce congrès, il vous appartient. À vous maintenant d'en faire un événement mémorable et de contribuer, une fois de plus, à faire avancer le Québec.

Bon Congrès,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Couillard'. The signature is fluid and stylized, with a large loop at the end.

**Philippe Couillard,**

Premier ministre du Québec  
Chef du Parti libéral du Québec



## **Gilbert Grimard,**

Président du Parti libéral du Québec



### **Préparons-nous à relever les défis de demain**

Notre jeunesse d'aujourd'hui est garante de notre réussite collective de demain. À sa façon, par ses nombreux talents, ses idées et son audace, elle contribue, comme plusieurs générations de bâtisseurs avant elle, à faire que le Québec aille toujours résolument de l'avant, innove et prospère en tirant profit des nombreuses richesses de son territoire, se propulse dans l'avenir et continue enfin à rayonner par-delà ses frontières. À travers les jeunes, à travers leurs ambitions et leur regard inspirant sur le monde, le Québec peut se permettre de rêver et de foncer.

Je me réjouis de voir autant de jeunes dynamiques et talentueux réunis cette année à ce 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec. Je n'ai aucun doute que le thème *Avoir la tête à l'emploi* alimentera les échanges qui auront lieu et vous mènera à définir des orientations stratégiques justes et en corrélation avec les besoins du marché du travail. On le sait, l'exercice d'une profession représente une source incroyable de valorisation et d'épanouissement tant individuelle que sociétale. Moteur de création de richesse et principal indice de santé économique, l'emploi est un sujet incontournable sur lequel il importe de nous pencher sérieusement afin de bien planifier l'avenir et de faire face à ses différents enjeux. Il l'est d'autant plus à l'aube du départ à la retraite de milliers de travailleuses et de travailleurs, qui laissera le marché de l'emploi aux prises avec des besoins immenses en matière de main-d'œuvre qualifiée, des besoins sans précédent.

En faisant entendre leur voix, les membres de la CJ ont toujours permis au Parti de se renouveler et de faire des propositions au bénéfice de tous les Québécoises et Québécois par souci d'équité intergénérationnelle. Vous êtes une de ses forces vives, un vecteur de changement. J'ai la certitude que vous saurez présenter des solutions concrètes pour que nous relevions ensemble les défis à venir.

À tous et à toutes, je souhaite un 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes des plus fructueux. Ayons ensemble la tête à l'emploi pour votre avenir, celui du Québec et des générations futures.

A handwritten signature in black ink that reads "Gilbert Grimard". The signature is fluid and cursive.

**Gilbert Grimard,**

Président du Parti libéral du Québec



**Jean-François Trudelle,**  
président du Comité organisateur 2013

**Nicolas Perrino,**  
président de la CJ

Chers amis,

Le Congrès-Jeunes est toujours le fruit d'un été de travail acharné de la part de l'équipe de la Commission-Jeunesse du PLQ. Cette année encore, vous pourrez profiter de tous les efforts déployés pour une 32<sup>e</sup> année. La plus belle récompense pour ceux ayant organisé cet événement est de voir les militants – vous – s'approprier le Congrès-Jeunes et le façonner à votre image. C'est son but et son essence.

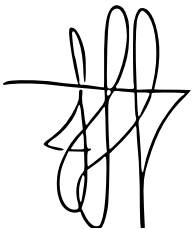
Cette fin de semaine, vous aurez l'occasion de faire entendre votre voix à propos des enjeux qui vous préoccupent. Vous aurez l'oreille du gouvernement libéral actuel qui sera présent pour entendre vos débats et vos suggestions pour améliorer le Québec et l'amener dans la direction que vous souhaitez.

Cette année, la Commission-Jeunesse souhaite discuter d'emploi et d'entrepreneurship. Alors que les grandes économies de ce monde, notamment en Europe, semblent être à court de solutions face au problème du chômage structurel chez les jeunes, le Québec peut se targuer d'avoir su naviguer à travers la dernière crise avec brio. Il faut cependant penser à long terme. Le 21<sup>e</sup> siècle a amené son lot de bouleversements technologiques et sociaux. Le Québec doit s'y adapter. Ce sont vos idées qui permettront de tracer la route vers des solutions concrètes qui permettront d'assurer l'avenir économique de notre nation. Notre génération dérange les vieux moules du marché du travail : il est temps d'en faire bouger les règles l'encadrant et les institutions le modelant.

Le Congrès-Jeunes est aussi une expérience humaine, celle qui permet d'établir un contact avec vos élus et avec des jeunes d'à travers le Québec. Profitez-en et ayez du plaisir. Vous en garderez des souvenirs inoubliables.

Sur ce, nous vous laissons la parole !

Bon 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes !



**Jean-François Trudelle,**  
Président,  
Comité organisateur du 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes



**Nicolas Perrino,**  
Président,  
Commission-Jeunesse du PLQ



# Karine Vallières,

Députée marraine de la CJ



Bonjour chers congressistes,

« Députée-marraine? Ce serait un honneur! » C'était l'an dernier déjà, et il s'en est passé des choses depuis, dont une campagne électorale qui s'est conclue par une victoire!

Vous, membres de la CJ, avez eu un rôle des plus importants à jouer dans cette campagne. Vous y avez contribué en vous mobilisant, en nous appuyant. Votre motivation, vos idées et votre énergie constituent une source d'inspiration constante. Vous incarnez le renouvellement, la fraîcheur, l'ouverture. Je le sais, et je porte fièrement votre voix comme députée à l'Assemblée nationale après avoir, comme vous, milité à la Commission-Jeunesse.

La Parti libéral du Québec, c'est vous, c'est moi, ce sont les gens qui nous entourent. Il ne faut jamais oublier que nous sommes là pour le bien de la collectivité et que nous devons demeurer le plus ouverts possible. Qui a dit que « personne n'a le monopole des bonnes idées » ? Nul autre que le premier ministre, Philippe Couillard.

Au cours des prochains jours, prenez votre rôle au sérieux tout en restant vous-même et en vous amusant. Vous avez la tête à l'emploi!


Avoir la tête à l'emploi, quel thème évocateur! Ce message trouve écho au sein de la jeunesse québécoise et se veut une façon d'aborder l'économie en y ajoutant l'aspect humain. Alors, investissez ici, encore, pour ce 32<sup>e</sup> Congrès-Jeunes, votre temps, vos idées, votre énergie! Vous avez la possibilité de construire la société québécoise telle que vous l'imaginez et la souhaitez. Tout projet et tout changement commencent par une idée... Profitez de ces journées pour échanger, faire du pouce sur l'idée de l'autre afin de bâtir, avec nous, un Québec qui soit:

- reconnu pour sa culture entrepreneuriale;
- compétitif avec les meilleures entreprises mondiales;
- fiscalement le plus avantageux pour le développement économique;
- capable de soutenir les plus vulnérables;
- inclusif pour tous;
- mieux outillé pour faire face aux défis de la nouvelle économie.

Bref, profitez de cette fin de semaine pour apporter les changements qui vous tiennent à cœur pour notre Québec, pour tisser des liens solides entre vous. La Commission-Jeunesse est porteuse d'un avenir prometteur.

Bon congrès!

Pssst : Me suivez-vous sur Facebook? Twitter? Instagram? Foursquare? J'y serai tout au long du congrès!

Karine V.

**Karine Vallières,**

Députée de Richmond

Whip adjointe du gouvernement

Adjointe parlementaire responsable du Centre-du-Québec

(volet relance de la région de l'amiante)



## **Guy Hardy,**

Député de Saint-François



À tous ceux et celles qui se sont déplacés cette année dans le magnifique comté de Saint-François, je vous souhaite la bienvenue. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me joins à vous cette année pour le Congrès-Jeunes du Parti libéral du Québec.

Le thème de cette année nous rappelle les raisons pour lesquelles il était si important de gagner la dernière élection générale!

« Avoir la tête à l'emploi » est un slogan qui peut s'interpréter dans une multitude de facettes de la société québécoise. Il est intimement lié aux défis qui nous attendent et surtout qui vous attendent! Nous pouvons mettre ensemble les bases qui vous permettront de continuer de faire du Québec un endroit privilégié dans le monde.

Les jeunes libéraux sont une représentation forte de l'implication sociale nécessaire pour relever les défis auxquels nous faisons face. C'est par l'éducation, le travail et l'ouverture d'esprit que vous créez les conditions pour un avenir prometteur. C'est en questionnant et en remettant en question les éléments établis que les jeunes trouvent de nouvelles solutions aux problèmes chroniques que peuvent avoir nos sociétés.

C'est l'ouverture sur le monde que vous nous démontrez qui fera de vous des entrepreneurs, des créateurs et des innovateurs inégalés. Je suis de ceux qui restent optimistes à travers les défis. Vous êtes l'une des raisons pour lesquelles je pense qu'il est fondamentalement possible de régler les problèmes du Québec et se donner des projets de sociétés rassembleurs.

«Avoir la tête à l'emploi » signifie également avoir l'audace de ses ambitions. L'effort et la détermination sont des qualités essentielles à la réussite de tout individu. L'implication sociale et la conviction politique que vous démontrez en participant à cet événement sont une démonstration de ces qualités. Je me réjouis de votre présence au Congrès-Jeunes souhaite à toutes et à tous un bon séjour dans le comté de Saint-François.

**Guy Hardy,**

Député de Saint-François



## **Pierre Paradis,**

Député de Brome-Missisquoi,  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministre responsable de la région de l'Estrie



### **L'Estrie un paradis pour les jeunes militants!**

Jeunes libéraux du Québec,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans la belle région de l'Estrie, pour la tenue du 32e Congrès de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec. Votre contribution, votre détermination et votre engagement font partie des ingrédients qui contribuent à bâtir un Québec unique.

Je vous invite à assister aux rencontres et à participer ardemment aux discussions, échanges et débats. Vous êtes porteurs d'idées nouvelles et vous devez les exprimer.

Je remercie le comité organisateur pour son travail et je salue tous les jeunes qui ont contribué de près ou de loin au succès de cet événement.

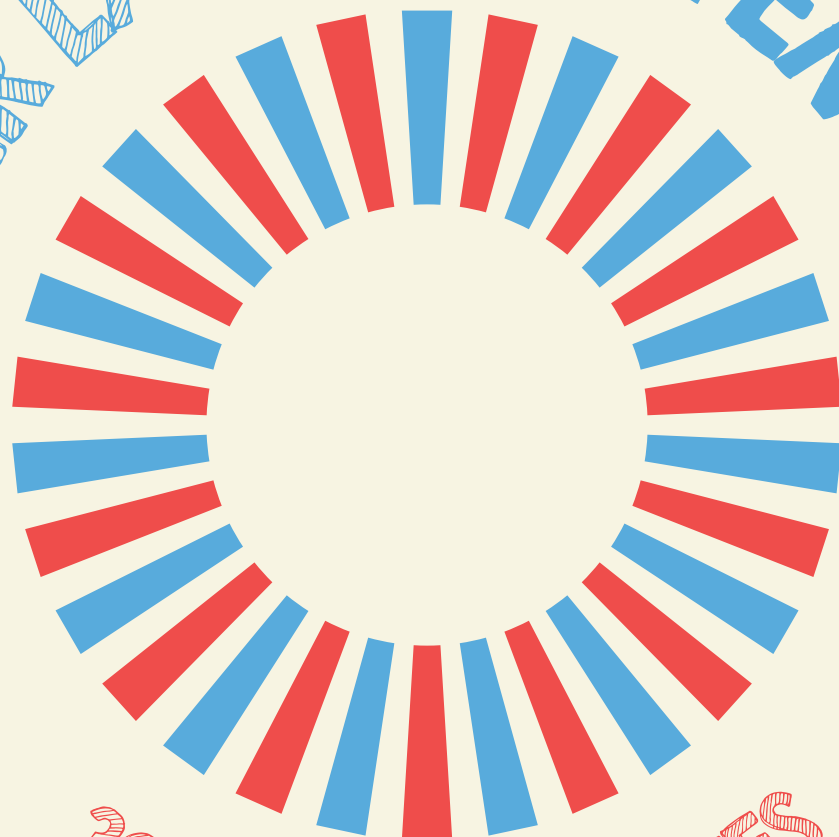
Je profite donc de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous des échanges fructueux et dynamiques.

### **Pierre Paradis,**

Député de Brome-Missisquoi  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministre responsable de la région de l'Estrie



AVOIR LA TÊTE À L'EMPLOI



32<sup>E</sup> CONGRÈS-JEUNES

THÉMATIQUE NATIONALE



## La tête à l'emploi pour un système d'éducation plus performant

Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à **promouvoir l'entrepreneuriat dans le système d'éducation secondaire** et qu'il s'engage à :

1. Bonifier et reconduire la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 pour 2015 à 2020;
2. Renforcer le personnel au sein des CLD et des Carrefours Jeunesse Emploi qui serviront de guides aux entrepreneurs pour qu'ils puissent bénéficier d'un maximum de soutien de la part d'organismes impliqués dans l'écosystème entrepreneurial;
3. Augmenter le nombre d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse dans les écoles publiques du Québec;
4. Intégrer à la formation pratique de futurs enseignants des stratégies d'intervention pédagogiques à valeur entrepreneuriale.

Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à aider la jeunesse québécoise à **faire des choix d'études éclairés** et qu'il s'engage à :

1. Donner le mandat et les ressources nécessaires à l'Institut de la statistique du Québec afin de produire des données détaillées sur le marché du travail des diplômés dans différents domaines, tout particulièrement quant au salaire, au taux de chômage et au sous-emploi;
2. Obliger les universités à publier ces statistiques pour chaque programme lors de leur processus de recrutement et de publicités.

Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à **réorganiser le système scolaire** en modifiant la structure actuelle des Collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il s'engage à :

1. Valoriser les programmes de formation technique en transformant les CEGEP en Grandes écoles de métiers qui seront davantage axées vers l'offre de travail en:

- a. Élaborant des programmes qui répondront aux besoins spécifiques des régions en collaboration avec les entreprises, les Chambres de commerce régionales, ainsi que tout autre organisme ayant un impact sur l'employabilité des étudiants;
  - b. Assurant un programme de formation par alternance basé sur le modèle allemand, qui divise l'horaire des étudiants entre la théorie et la pratique pour permettre aux étudiants une meilleure intégration au marché du travail. Les étudiants à la formation professionnelle du secondaire pourront eux aussi bénéficier de cette réforme;
  - c. Jumelant les étudiants, dès le début de leurs études, avec des employeurs auprès desquels ils effectueront leurs stages rémunérés.
2. Effectuer une refonte de l'enseignement préuniversitaire dont la première année correspondrait à la sixième année du cycle secondaire et la deuxième année s'ajouterait au cycle actuel universitaire, de manière à permettre aux étudiants d'entrer dans leur domaine plus rapidement;
  3. Élaborer un programme de mobilité étudiante au collégial (préuniversitaire et technique) afin de permettre aux étudiants de compléter une partie de leur formation dans un autre établissement; le financement suivra l'étudiant.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à **encourager les jeunes à se familiariser avec un domaine d'avenir** et qu'il s'engage à :*

1. Introduire un cours de programmation informatique optionnel au secondaire, afin que les jeunes Québécois puissent être sensibilisés à ce domaine.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à **accroître la capacité des universités québécoises à participer au développement économique du Québec** et qu'il s'engage à :*

1. Encourager les universités et écoles de technologie à créer des incubateurs d'entreprises de haute technologie, en partenariat avec le secteur privé, qui pourront faire le pont entre le monde académique et le marché du travail, augmentant ainsi la compétitivité du Québec dans ce secteur en expansion;
2. Augmenter le financement allant à la recherche fondamentale, générant les découvertes scientifiques nécessaires à la croissance économique à long terme. Selon

le principe du cran d'arrêt, cette mesure ne doit pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à **mieux encadrer les stages en entreprise** et qu'il s'engage à :*

1. Instaurer la notion de « stagiaire » dans la *Loi sur les normes du travail* et dans la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, afin que les stagiaires bénéficient des mêmes protections offertes aux employés réguliers;
2. Obliger toute entreprise à rémunérer un stagiaire après 300 heures de travail;
3. S'assurer que la *Commission des normes du travail* règlemente les stages rémunérés en entreprise dont la durée excède 300 heures lorsqu'ils ne sont pas effectués dans le cadre d'un parcours scolaire, donnant ainsi aux entreprises la flexibilité nécessaire pour évaluer leurs besoins en stagiaires;
4. Garantir que les stages finaux obligatoires dans le cadre d'un parcours scolaire soient eux aussi rémunérés.

## La tête à l'emploi pour un système d'immigration plus performant

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à accélérer le processus de **reconnaissance des acquis des immigrants** et qu'il s'engage à :*

1. Obliger les ordres professionnels à mettre en place des examens pour évaluer, dans un délai maximum de 3 mois à compter de l'obtention de la résidence permanente, les compétences acquises à l'étranger et ensuite proposer un cheminement clair et concis pour que les candidats à l'exercice de la profession puissent acquérir les compétences manquantes.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à promouvoir une **sélection des immigrants plus adaptée** à nos besoins et qu'il s'engage à :*

1. Adopter comme critères prioritaires, lors de la sélection des immigrants, leurs compétences et les besoins du marché du travail;
2. Réduire l'importance du critère de la langue française dans la grille de sélection des immigrants. À compétence égale, l'immigrant ayant une meilleure maîtrise du français sera sélectionné;
3. S'assurer que l'offre de services pour l'apprentissage de la langue française soit optimal suite à ces changements.

## **La tête à l'emploi pour le développement de nos ressources naturelles et de notre patrimoine agricole**

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à soutenir l'exploitation de nos **ressources naturelles** et qu'il s'engage à :*

1. Poursuivre les travaux d'exploration responsable de nos réserves pétrolières suite aux orientations législatives et réglementaires qui seront proposées par les évaluations environnementales stratégiques de manière à ce que le gouvernement, dans une optique d'efficacité, soit fin prêt à exploiter prudemment ces ressources une fois les résultats publiés;
2. Mettre en place une stratégie québécoise pour accélérer le développement des terres rares encadrant la prospection, l'extraction, la deuxième et la troisième transformation, et la recherche et développement durable de ces minerais stratégiques qui font partie de notre quotidien. Une industrie des terres rares au Québec permettra le développement de technologies vertes, notamment de voitures électriques.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à améliorer la **relève dans le milieu agricole** et qu'il s'engage à :*

1. Promouvoir l'établissement de co-entreprises entre les agriculteurs du Québec et des fonds privés, ce qui améliorera l'efficacité et la rentabilité des fermes pour ainsi garantir la pérennité des fermes familiales en région.

## **La tête à l'emploi pour un système de santé plus performant**

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à faire usage de la productivité du secteur privé afin d'améliorer le **système de santé québécois** et qu'il s'engage à :*

1. Demander au gouvernement fédéral d'amender la *Loi canadienne sur la santé* pour permettre aux provinces d'expérimenter et de développer de nouveaux systèmes de santé adaptés à leurs besoins;
2. Accroître l'efficacité de notre système de santé en le basant sur les meilleures pratiques des pays de l'Union européenne, notamment celles de la Suède et de la France;
3. Travailler avec les différents assureurs privés pour développer un système d'assurance qui sera en mesure de répondre aux besoins du nouveau système de santé mixte;
4. Encourager les entrepreneurs provenant des différentes régions du Québec à développer leur entreprise en collaboration avec le secteur public pour répondre aux besoins en services de santé des Québécois;
5. Rendre obligatoire la publication d'indicateurs de performance pour les hôpitaux et les cliniques publiques, afin de permettre aux patients de faire un choix éclairé.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à assurer une **réintégration plus rapide suite à une problématique de santé mentale** et qu'il s'engage à :*

1. Augmenter, à l'intérieur des budgets actuels, le financement des organismes communautaires dont l'objectif est la réinsertion dans la société (travail et études) de ceux ayant reçu un diagnostic de trouble de santé mentale;
2. Couvrir une partie des dépenses engendrées pour avoir recours à un suivi psychologique au privé relié à un problème de santé mentale diagnostiqué.

## La tête à l'emploi pour un régime fiscal plus efficace

Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, qu'elle déposera un mémoire dans le cadre des travaux de la **Commission d'examen sur la fiscalité québécoise** mise en place par le gouvernement. Les propositions qui seront défendues seront les suivantes:

1. Favoriser l'investissement en augmentant la taxe de vente afin de réduire l'impôt sur les particuliers, sans augmenter le fardeau fiscal des québécois;
2. Abolir la grande majorité des crédits d'impôt pour obtenir une fiscalité plus équitable et efficiente, accompagnée d'une réduction du taux d'imposition nominal, afin qu'il n'y ait pas de hausse du taux d'imposition effectif pour les contribuables;
3. Garantir qu'il soit toujours avantageux et attrayant pour les Québécois de gagner davantage de revenu, surtout pour les bénéficiaires de l'aide sociale, en plafonnant à 55% le taux d'imposition effectif sur le revenu supplémentaire gagné;
4. Inciter les municipalités à remplacer leur taxe sur la propriété par une taxe sur la valeur du terrain avec un transfert unique afin de maximiser les incitatifs au développement économique de celles-ci et la densification des villes.

Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à promouvoir **une aide sociale plus exhaustive, avec des incitatifs au travail plus forts** et qu'il s'engage à :

1. Remplacer l'aide sociale actuelle par un revenu minimum garanti, consolidant tout le soutien aux personnes moins fortunées en un seul programme qui garantit un revenu annuel à tous les Québécois âgés de 18 ans et plus.
  - a. En maintenant le principe du cran d'arrêt, le revenu minimum garanti devra être entièrement financé par la modification des fonds de programmes qu'il vient remplacer, donc la facture des contribuables ne sera pas augmentée;
  - b. Le niveau d'aide financière actuel fourni aux personnes déclarées incapables au travail serait maintenu ou bonifié, considérant que celles-ci représentent une catégorie distincte de bénéficiaires à laquelle une aide supplémentaire est nécessaire.

## **La tête à l'emploi pour le développement d'un secteur des hautes technologies**

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à promouvoir le développement économique et l'emploi en incitant les **fonds de capital de risque** à investir au Québec et qu'il s'engage à :*

1. Proposer un partenariat aux fonds de capital de risque étrangers désirant créer un nouveau fonds au Québec par Investissement Québec en doublant leur investissement initial par fonds jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars, afin de favoriser l'implantation de grands fonds de capital de risque.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec **s'emploie à moderniser les lois entourant le secteur de l'industrie des services** qui sont directement touchés par les nouvelles technologies et qu'il s'engage à :*

1. Amender la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de permettre la location sans obligatoirement demander une attestation de classification touristique ni l'obtention d'une assurance de responsabilité civile, si la propriété n'est louée que quelque semaines par année.

## **La tête à l'emploi pour passer le flambeau à la relève**

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à promouvoir la présence **de jeunes au sein des conseils d'administrations publics** et qu'il s'engage à :*

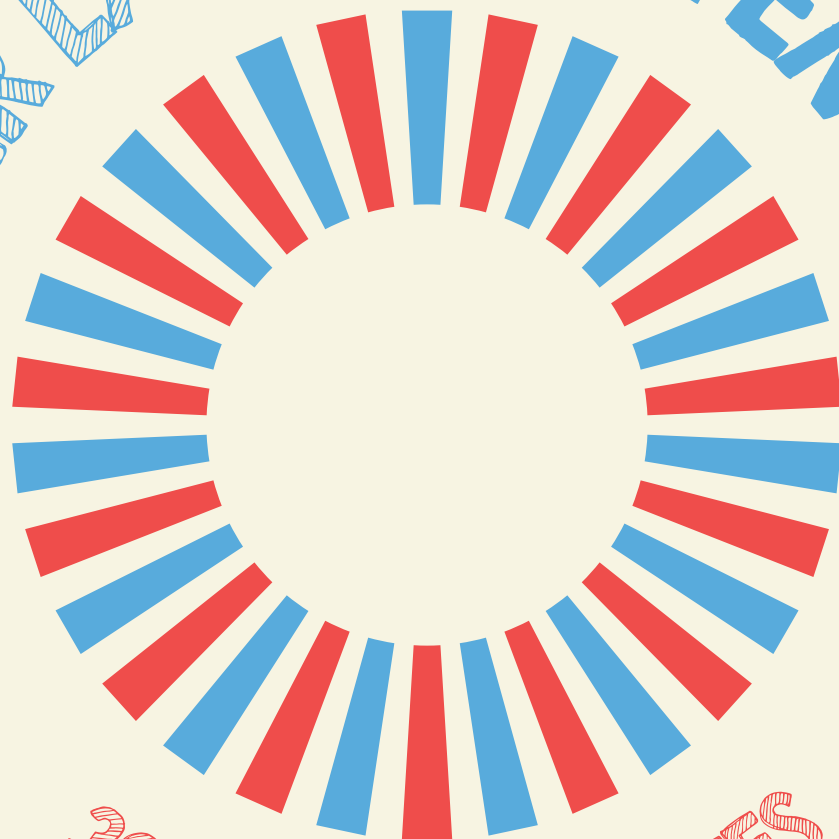
1. Encourager les sociétés publiques, lors de la composition de leur conseil d'administration, à nommer au moins un administrateur âgé de moins de 35 ans et les obliger à démontrer qu'elles ont mis en œuvre des efforts raisonnables pour atteindre cet objectif.

*Il est résolu par la Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, que le Gouvernement du Québec s'emploie à reconnaître l'apport des jeunes professionnels dans la **gouvernance des ordres professionnels** et qu'il s'engage à :*

1. Réserver au moins un siège, dans le cadre de la réforme de la gouvernance des ordres professionnels initiés par l'Office des professions, sur le conseil d'administration sur tous les ordres professionnels à un jeune professionnel selon les critères établis par ces derniers.



AVOIR LA TÊTE À L'EMPLOI



32<sup>E</sup> CONGRÈS-JEUNES

RÉSOLUTIONS RÉGIONALES



## RÉSOLUTION 1

### RÉSOLUTION SOUTENANT UNE RÉVISION DES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE	Les systèmes de sécurité des véhicules motorisés d'aujourd'hui sont beaucoup plus performants que ceux des décennies précédentes notamment en ce qui a trait au freinage.
ATTENDU QUE	La limite de vitesse sur les autoroutes était passée à cette occasion de 70 à 60 m/h ( $\approx 112,7$ à $\approx 96,6$ km/h).
ATTENDU QU'	Une majorité marquée de juridictions canadiennes et américaines ont présentement une limite de vitesse supérieure à 110 km/h.
ATTENDU QUE	Parmi toutes les juridictions continentales du Canada et des États-Unis, seules les provinces de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador ont une vitesse maximale autorisée sur autoroute inférieure à 104 km/h.
ATTENDU QU'	En 2003, un groupe de travail mandaté par le gouvernement britannico-colombien pour réviser la fonctionnalité et l'efficacité des limites de vitesse provinciales, suggérait d'augmenter la limite de vitesse sur certaines autoroutes de 110 à 120 km/h et de maintenir celle sur certaines routes rurales à 100 km/h.

#### **La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Se saisir de la prérogative du premier alinéa de l'article 329 du Code de la sécurité routière pour modifier:
  - a. Le paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 328 du même code pour y hausser la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes de 100 à 120 km/h;
  - b. Le paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 328 du même code pour y hausser la vitesse maximale autorisée sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre de 90 à 100 km/h.
2. Encourager le gouvernement ontarien à instaurer les mêmes limites de vitesse sur son territoire de façon à harmoniser les déplacements entre les deux provinces;
3. Mandater un comité d'experts pour identifier le rapport coût-bénéfice de l'instauration d'un système de limite de vitesse variable à certaines artères névralgiques du système routier québécois dans une optique de bien-être et de sécurité accrue des motoristes.

**RÉSOLUTION PORTANT SUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES  
AMENDEMENTS POSÉS À LA LOI SUR LA PHARMACIE**

ATTENDU QUE	Le projet de loi 41 modifiant la <i>Loi sur la pharmacie</i> a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2011, donnant ainsi le droit aux pharmaciens d'offrir 7 nouveaux services professionnels aux Québécois.
ATTENDU QUE	Celui-ci n'est toujours pas en vigueur, alors que sa mise en application était prévue pour le 3 septembre 2013 et la loi, adoptée en 2011.
ATTENDU QUE	Les autres provinces canadiennes offrent déjà la majorité ou la totalité de ces services depuis quelques années et le Québec est la province qui bénéficie le moins de ses pharmaciens en première ligne ;
ATTENDU QU'	Une étude réalisée par l'Association des pharmaciens de l'Ontario a démontré que l'élargissement du rôle du pharmacien amènerait des économies de 143 millions en 5 ans pour la province.
ATTENDU QU'	Un élargissement des services offerts par les pharmaciens diminuerait le temps d'attente aux urgences et bénéficierait aux Québécois n'ayant pas de médecins de famille (près de 25% des Québécois).
ATTENDU QUE	Le coût estimé pour le remboursement de 3 des 7 services par la RAMQ est évalué à 20 millions de dollars annuellement.
ATTENDU QUE	Pour financer ces services, des économies au niveau du prix payé pour les médicaments et des meilleures pratiques d'usage des médicaments pourraient être réalisées. Actuellement, le Québec est la province canadienne dans laquelle la part des génériques est la plus faible, soit 62% des ordonnances (2012). Cette part s'élève à près de 68% au Manitoba.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Presser le MSSS et l'AQPP d'arriver à une entente très prochainement, afin que les Québécois puissent profiter de ces nouveaux services;
2. D'appuyer la rémunération d'au minimum 3 des 7 nouveaux services, soit de prescrire un médicament pour une condition mineure lorsque le diagnostic est connu, prescrire

un médicament pour un problème de santé mineur lorsqu'aucun diagnostic n'est requis et ajuster une ordonnance, par le régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) et non par le régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAM);

3. Permettre aux pharmaciens d'offrir les autres services même s'ils ne font pas partie d'une entente avec le gouvernement;
4. Permettre aux pharmaciens de demander un prix juste aux patients qui souhaitent recevoir les services non-couverts;
5. Assurer une plus grande offre et faire de ses priorités une meilleure organisation des soins de première ligne au Québec afin de désengorger les urgences des hôpitaux et améliorer l'accès aux soins;
6. Favoriser une plus grande utilisation des médicaments génériques au Québec, en faisant la promotion auprès des citoyens et en encourageant les professionnels de la santé à en discuter avec leurs patients.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**RÉSOLUTION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ARÉOPORT DE  
SHERBROOKE EN TANT QU'AÉROPORT INTERNATIONAL**

ATTENDU QUE	L'aéroport de Sherbrooke ne possède pas la désignation de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour offrir des vols commerciaux.
ATTENDU QUE	Les compagnies aériennes, pour offrir des services de liaisons aériennes, exige une accréditation des services de contrôle de sûreté de l'aéroport.
ATTENDU QUE	Le Grand Sherbrooke est le seul bassin de population de 200 000 personnes et plus n'étant pas desservi par des services aériens, et ce, de façon régulière.
ATTENDU QUE	Le Parti libéral du Québec s'est engagé, en campagne électorale, à maintenir les pressions sur les autorités fédérales afin que ces dernières octroient à l'aéroport de Sherbrooke la désignation de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.
ATTENDU QUE	La Fédération des chambres de commerce du Québec appuie la désignation de l'aéroport de Sherbrooke en tant qu'aéroport international.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Réaffirmer les retombées économiques majeures qu'entraînerait la désignation de l'aéroport de Sherbrooke à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien;
2. Amorcer et maintenir des représentations constantes auprès des autorités fédérales, notamment auprès de Transports Canada et du gouvernement fédéral, pour que ces derniers octroient la désignation à l'aéroport de Sherbrooke et, ainsi, l'accréditation des services de contrôle de sûreté de l'aéroport, faisant ainsi de l'aéroport de Sherbrooke l'un des aéroports désignés par la Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.

**RÉSOLUTION CONTRE LA CYBERINTIMIDATION**

ATTENDU QUE	La <i>Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école</i> , dans sa forme actuelle, ne considère pas la cyberintimidation comme étant un phénomène relié aux institutions scolaires.
ATTENDU QUE	La cyberintimidation est un phénomène en expansion au même titre que les réseaux sociaux qui se prolifèrent et renforcent le sentiment d'anonymat.
ATTENDU QUE	Le gouvernement fédéral a mis en place des mesures de répréhension envers les auteurs de cyberintimidation.
ATTENDU QUE	Les jeunes ne sont pas suffisamment au courant des dangers et des conséquences que peuvent apporter le partage d'informations personnelles ou à caractère sexuel.
ATTENDU QUE	Selon le Service de police de la ville de Laval, en secondaire 1 et 2, les plus grands cas d'enquêtes liés à la cyberintimidation sont dûs au partage de photos à caractère sexuel

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Renforcer la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* pour assurer un suivi des plans d'intervention établis par les établissements d'enseignement, incluant:
  - a. Un volet du cours d'Éthique et culture religieuse en première et deuxième secondaire pour sensibiliser et prévenir l'utilisation des réseaux sociaux à de mauvaises fins. Un suivi serait effectué jusqu'en secondaire 5;
  - b. Un volet cybersécurité aux jeunes de quatrième à la sixième année du primaire;
2. Instaurer une journée thématique dédiée à la lutte à l'intimidation dans les établissements d'enseignement;
3. Valoriser l'importance de la dénonciation ainsi que du soutien familial comme facteur de protection contre la cyberintimidation;
4. Se pencher sur la création d'un guichet unique pour réunir et mettre en commun les ressources d'aide sur l'intimidation.

**RÉSOLUTION POUR LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ DES  
ALCOOLS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE	La présence d'un monopole étatique du commerce d'alcool remonte à l'époque de la prohibition au début des années 1920 et que la vocation actuelle de la SAQ est en contradiction directe des objectifs initiaux de tempérance menés par la Commission des liqueurs du Québec en 1921.
ATTENDU QUE	La SAQ garde les consommateurs captifs d'une marge bénéficiaire brute atteignant 53,2% en 2011-2012 sur ses produits. <sup>1</sup>
ATTENDU QUE	Ce sont les prix artificiellement gonflés par l'État qui stimulent la présence d'un marché noir impliquant fraude et contrebande, comme le précise une étude de l'AFEC, « la part des divers prélèvements fiscaux dans le prix des boissons alcooliques a rendu excessivement lucratives la production et la commercialisation clandestines de ces mêmes boissons ». <sup>2</sup>
ATTENDU QUE	La libéralisation du commerce d'alcool en Alberta a augmenté de 2 200 à 17 918 la quantité de produits offerts au détail et a plus que doublé le nombre de détaillants, tandis que les emplois ont augmenté de 1 300 à plus de 4 000 dans l'industrie. <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Marie-Claude Nantel et Jean-Pierre Ouellet, « SAQ Rapport annuel 2012 », Société des Alcools du Québec, 2012, page 27 ; disponible à <http://s7d9.scene7.com/is/content/SAQ/rapport-annuel-2012-fr>.

<sup>2</sup> Bernard, André, « Les politiques gouvernementales en matière de vins et spiritueux au Canada », *Études canadiennes*,

No. 35, 1993, page 13 ; disponible à <http://www.afec33.asso.fr/ftp/revue/pdf/n35-a.pdf>.

<sup>3</sup> Alberta Gaming and Liquor Commission, « Quick Facts – Liquor in Alberta », *Alberta Liquor Privatisation*, 2013 ; disponible à <http://www.aglc.gov.ab.ca/liquor/albertaliquorprivatization.asp>.

ATTENDU QUE	Dans un commerce libéralisé d'alcool, l'État est toujours en mesure de collecter ses revenus, comme c'est le cas en Alberta où les autorités publiques imposent une taxe en fonction de la teneur en alcool de chaque boisson vendue. En fait, « contrairement à ce qu'on pourrait croire, la vente d'alcool en Alberta rapporte aux autorités publiques, sous forme de dividendes, plus que ce que les gouvernements du Québec et de l'Ontario obtiennent avec leurs monopoles intégrés respectifs ». <sup>4</sup>
ATTENDU QU'	En France, la production et la distribution d'alcool est une industrie florissante sans toutefois être affectée par un monopole étatique. L'État s'est simplement doté d'une réglementation du commerce des boissons qui repose sur une classification définissant les groupes de boissons selon leur degré d'alcool ou les modalités de leur fabrication. <sup>5</sup> La vente au détail est ensuite taxée. Cette formule rapporte plus de deux milliards et demi d'euros à l'État français. <sup>6</sup> Par ailleurs, ce libre-marché n'affecte en rien la consommation d'alcool des Français. De fait, la consommation d'alcool en France est en baisse depuis 40 ans. Entre 1961 et 2008, elle a baissé de moitié, passant de 26 à 12,3 litres d'alcool pur par an et par habitant de plus de 15 ans. <sup>7 8</sup>

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Vendre progressivement la totalité des actifs de la Société des alcools du Québec sur le marché:
  - a. Verser les revenus de la vente dans le Fonds des générations.
2. Confier le mandat à la Régie des alcools, des courses et des jeux de certifier la qualité des boissons alcoolisées sur le marché;

<sup>4</sup> Petkantchin, Valentin, « Le monopole de la Société des alcools du Québec toujours justifié? », *Institut Économique de Montréal*, 2005, page 23 ; disponible à [http://www.iedm.org/files/oct05\\_fr.pdf](http://www.iedm.org/files/oct05_fr.pdf).

4

<sup>5</sup> Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, « La vente d'alcool », *L'alcool en France, état des lieux*, 2010 ; disponible à [http://www.alcoolinfoservice.fr/IMG/pdf/La\\_vente\\_d\\_alcool.doc.\\_PDF.pdf](http://www.alcoolinfoservice.fr/IMG/pdf/La_vente_d_alcool.doc._PDF.pdf).

<sup>6</sup> Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, « Le poids économique et culturel de l'alcool », *L'alcool en France, état des lieux*, 2010 ; disponible à [http://www.alcoolinfoservice.fr/IMG/pdf/Le\\_poids\\_economique\\_et\\_culturel\\_de\\_l\\_alcool.doc.pdf](http://www.alcoolinfoservice.fr/IMG/pdf/Le_poids_economique_et_culturel_de_l_alcool.doc.pdf).

<sup>7</sup> Organisation mondiale de la santé entre 1961 et 1989 ; disponible à <http://apps.who.int/gho/data/node.main.A1025?lang=en>.

<sup>8</sup> Besson, Danielle, « Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation », *Institut national de la statistique et des études économiques*, 2004 ; disponible à [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ip966.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip966.pdf).

3. Taxer l'ensemble des produits alcoolisés pour maintenir des revenus pour l'État et pour contrer efficacement les problèmes associés à la consommation abusive d'alcool.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**RÉSOLUTION PORTANT SUR L'AMÉLIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE	Le Québec arrive au troisième rang des provinces canadiennes au niveau de la production du vin, après l'Ontario et la Colombie-Britannique.
ATTENDU QUE	Il existe 260 producteurs d'alcools au Québec, dont 150 d'entre eux qui n'utilisent pas le raisin.
ATTENDU QUE	Le secteur agrotouristique est une force pour l'économie québécoise et ce, dans toutes les régions du Québec.
ATTENDU QUE	Plusieurs alcools québécois remportent des prix à l'international, ce qui contribue à la renommée du Québec.
ATTENDU QUE	Le quasi-monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ) est un marché de consommateurs relativement restreint, il n'est pas facile pour les producteurs d'alcool de tailler leur place.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Assouplir la réglementation en matière de vente et de distribution des alcools québécois afin de permettre aux producteurs d'augmenter leur nombre de points de vente (épiceries fines, boutiques du producteur dans un centre urbain, etc.) et ce, tout en respectant les ententes commerciales actuellement en vigueur;
2. Inclure l'ensemble des producteurs d'alcool du Québec à cet assouplissement, et pas seulement à ceux qui utilisent le raisin;
3. Accompagner, grâce à un programme de financement, les producteurs d'alcool québécois qui sont à la recherche de nouveaux débouchés pour leur production, ce qui contribuera à la création d'emplois dans le secteur agrotouristique.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE QUÉBEC

**RÉSOLUTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CHANTIER MARITIME  
DAVIE**

ATTENDU QUE	Le gouvernement actuel a la ferme intention de doter le Québec de sa toute première stratégie maritime.
ATTENDU QUE	La nouvelle entreprise britannique, Zafiro Marine, en partenariat avec d'autres entreprises à vocation maritime, a acquis le chantier et montre le sérieux de sa démarche visant à relancer le chantier.
ATTENDU QUE	Pour survivre dans l'environnement concurrentiel de la construction maritime, la Davie doit développer sa propre spécificité en innovant et en explorant de nouveaux champs d'activités.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Initier la création de partenariats entre les institutions d'enseignement de la région - le Cégep Lévis-Lauzon, l'UQAR, les écoles de formation professionnelle - et la Davie;
2. Créer plus d'opportunités pour les jeunes voulant travailler dans l'industrie maritime en instituant des stages régionaux reconnus par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports au chantier maritime Davie;
3. Injecter de l'argent visant le développement d'infrastructures propres à la technologie maritime;
4. Appuyer l'entreprise à l'étranger à travers les délégations canadiennes et québécoises à l'étranger, pour qu'elle y prenne une place enviable.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE QUÉBEC

**RÉSOLUTION POUR L'ABOLITION DES COMITÉS PARITAIRES ET DES DÉCRETS DE CONVENTIONS COLLECTIVES**

ATTENDU QUE	Il est préférable que les conditions de travail et le salaire d'un employé soient négociés entre l'employeur et ses employés plutôt que d'être imposés par le Gouvernement du Québec ;
ATTENDU QUE	Les comités paritaires augmentent de fardeau des PME québécoises touchées, en augmentant la quantité de paperasse requise ;
ATTENDU QU'	Un salaire minimum dans ces secteurs nuit à la compétitivité du Québec ou de cette région, réduit l'offre d'emploi et augmente la facture pour le consommateur ;
ATTENDU QUE	La <i>Loi sur les décrets de convention collective</i> date de 1934. Les travailleurs sont maintenant protégés par les normes du travail, la <i>Loi sur la formation professionnelle</i> ainsi que sur celle de l'équité salariale.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Mettre fin aux décrets de conventions collectives suivantes et abolir les comités paritaires responsables de les appliquer, laissant plutôt les acteurs de ces secteurs décider des prix, des salaires et de conditions de travail qui leur convient :
  - Décret sur les coiffeurs de la région de l'Outaouais
  - Décret sur l'enlèvement des déchets solides de la région de Montréal
  - Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Montréal
  - Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec
  - Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford-Mines
  - Décret sur l'industrie des services automobiles de Chapais, de Chibougamau, de Lac-Saint-Jean et du Saguenay
  - Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie
  - Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Lanaudière-Laurentides
  - Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Montréal
  - Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Québec

- Décret sur l'installation d'équipement pétrolier
  - Décret sur l'industrie des matériaux de construction
  - Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal
  - Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal
  - Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec
  - Décret sur les agents de sécurité
2. Réévaluer le bien-fondé des articles de la *Loi sur les décrets de convention collective*, dans un contexte moderne.

COMMISSIONS POLITIQUES JEUNES DE QUÉBEC ET DE L'OUTAOUAIS

**RÉSOLUTION SUR L'INSTAURATION D'UNE FORMATION DE SECOURISME OBLIGATOIRE AU SECONDAIRE**

ATTENDU QUE	Les maladies cardiaques sont, à ce jour, responsables du décès de plus de Canadiens que tout autre problème de santé.
ATTENDU QUE	L'apprentissage tôt dans la vie d'un individu lui permet d'intégrer plus aisément et de façon beaucoup plus durable les notions importantes.
ATTENDU QUE	Les notions apprises dans le cadre de cette formation permettront directement à certains jeunes adultes de sauver des vies.
ATTENDU QUE	L'acquisition de connaissances en secourisme permet de responsabiliser les jeunes et surtout de développer l'altruisme et les valeurs qui y sont associées.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Instaurer une formation de base en secourisme dans les écoles secondaires du Québec afin de s'assurer que le plus de jeunes possible soient en mesure d'intervenir en situations d'urgence;
2. Mener une campagne de sensibilisation à l'importance du secourisme dans la société québécoise.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DU BAS-SAINT-LAURENT,  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

**RÉSOLUTION PORTANT SUR L'INTRODUCTION D'UN COURS DE  
GESTION AU SECONDAIRE**

ATTENDU QUE	Selon une étude de la banque TD Canada, 53 % des Québécois souhaiteraient obtenir des conseils pour économiser davantage et 70 % des répondants admettent ne pas s'y connaître en matière d'épargne personnelle;
ATTENDU QUE	La plupart des étudiants feront face à un lourd fardeau d'endettement à la suite de leurs études postsecondaires;
ATTENDU QU'	Un étudiant nécessite de plus amples connaissances sur les aspects micro et macroéconomiques de notre société ainsi que sur plusieurs aspects financiers et administratifs de base comme les déclarations d'impôts, les comptes d'épargne et de placements, les relevés de comptes, et les fondements de la comptabilité.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Instaurer des ateliers de « Sciences de la gestion » au curriculum de la 5e année du secondaire en proposant un ajout de quatre blocs (4) au cours de Monde contemporain (Code du cours): (1) Administration de base, (2) Économie- Histoire, (3) Introduction au marché du travail , (4) Philosophie/pensée critique:
  - Le premier bloc aurait pour but de familiariser l'étudiant par rapport aux documents et aux formalités demandées par le gouvernement (Impôts, identité, etc.) ainsi que la comptabilité de base. D'ailleurs, ce bloc a pour objectif d'habituer l'étudiant à épargner et à inculquer des valeurs saines par rapport à la gestion de ses finances;
  - Le deuxième bloc aurait pour but d'informer l'étudiant sur les aspects micro et macroéconomiques de la société moderne québécoise ainsi que lui transmettre des connaissances générales en matière de commerce international. Aussi, il faut informer l'étudiant sur le surendettement et les problèmes financiers de notre société;
  - Le troisième bloc aurait pour but de transmettre toutes les compétences nécessaires à l'étudiant pour la recherche d'emploi, la présentation de sa

candidature, les compétences d'entrevue et de communication ainsi que des informations de base sur le marché du travail;

- Le quatrième bloc aurait pour but d'introduire l'étudiant à la pensée critique, à l'argumentation et au débat.
2. Entamer un dialogue avec l'association des enseignants du secondaire afin que les enseignants des cours d'histoire soient en mesure d'enseigner les quatre blocs. De plus, cette discussion aura pour but d'uniformiser l'enseignement du cours « Sciences de la gestion » dans toutes les écoles du Québec.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE LAVAL

**RÉSOLUTION PORTANT SUR L'IMPLANTATION D'UN COURS  
D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE**

ATTENDU QUE	Vulgariser le processus d'investissement financier peut entraîner les jeunes Québécois à investir davantage.
ATTENDU QUE	Certains facteurs socioculturels font en sorte que les Québécois sont moins enclins à se lancer en affaires que les autres citoyens canadiens ou les Américains. Il importe donc de lever le voile sur le processus entrepreneurial afin de pallier ce manque à gagner et ainsi, plus largement, favoriser davantage de création d'emplois par le secteur privé.
ATTENDU QUE	L'éducation économique offre de multiples possibilités d'interdisciplinarité (domaine des mathématiques, des sciences et technologies, domaine des langues, éthique et culture religieuse) et rejoindrait donc le principe d'intégration et de consolidation des connaissances préconisé par le programme en vigueur.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Mandater le MELS d'élaborer un cours d'éducation économique en concertation avec les experts du milieu économique et financier;
2. Intégrer ce cours au programme de formation de l'école québécoise à raison de dispenser au moins un cours par cycle à partir du 2<sup>e</sup> cycle du primaire (donc, au moins deux cours au primaire, et deux cours au secondaire);
3. Intégrer une formation économique à la formation des enseignants pour être en mesure de l'enseigner le plus tôt possible (enseignants du primaire, d'univers social, de mathématiques, langues d'enseignement et langues secondes);
4. Mandater, dès que possible, les commissions scolaires à dispenser de la formation continue en éducation économique pour l'ensemble du corps enseignant déjà en fonction;
5. Placer les principes de saines habitudes financières et de consommation au centre des éléments d'apprentissage visés par le cours.

COMITÉ DES JEUNES LIBÉRAUX D'ARGENTEUIL (LAURENTIDES)

**RÉSOLUTION POUR UN SOUTIEN ACCRU DES ADMINISTRATIONS  
LOCALES CONCERNANT LES INITIATIVES DE RÉACHEMINEMENT ET  
DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS**

ATTENDU QUE	Selon Statistique Canada dans le cadre de son <i>Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises et des administrations publiques</i> menée en 2006, le Québec éliminait 890 kilogrammes de déchets par personne ce qui en fait la deuxième province canadienne à produire le plus de déchets par personnes après l'Alberta;
ATTENDU QUE	Près du double des déchets éliminés au Québec proviennent de sources non résidentielles;
ATTENDU QUE	Le Québec réachemine deux fois moins de déchets provenant de matières organiques que l'Ontario et cet écart est demeuré dans les mêmes proportions entre 2004 et 2006;
ATTENDU QUE	L'Ontario dépense, par habitant, environ une fois et demi davantage que le Québec dans ses dépenses courantes de gestion des déchets et près de six fois plus dans l'exploitation d'installations de compostage;

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Instaurer un plan d'action pour chacune des régions du Québec afin de soutenir davantage les différentes les administrations locales, commission, régie ou office de coordination dans leur rôle de collecte et de gestions des déchets:
  - a. Ce plan d'action posera des objectifs ambitieux pour les déchets provenant de sources non-résidentielles et vise à accroître le réacheminement et le compostage des déchets résidentiels et non résidentiels;
  - b. Ce plan d'action s'inspirera de la *Recommandation C(2004)100 sur la gestion écologique des déchets* adoptée le 9 juin 2004 par le Conseil de l'OCDE.

**RÉSOLUTION SOUTENANT UNE FLUIDITÉ ACCRUE ENTRE  
MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD**

ATTENDU QUE	Toutes les infrastructures de transport reliant Montréal à la Rive-Sud sont présentement utilisées à pleine capacité et que la majorité d'entre elles nécessitent d'urgents travaux d'entretien.
ATTENDU QUE	Le gouvernement fédéral entamera sous peu la construction d'un nouveau « pont Champlain » pour le Saint-Laurent avec péage.
ATTENDU QU'	Un tablier hybride sera construit sur le nouveau pont afin que le gouvernement du Québec puisse à terme y construire un système léger sur rail (SLR).
ATTENDU QUE	L'instauration de péages sur les autres infrastructures de transport reliant la métropole à la Rive-Sud permettrait d'éviter assurément une potentielle distorsion des habitudes de voyageement des banlieusards.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Instaurer des péages, avec la collaboration du gouvernement fédéral lorsque nécessaire, sur les infrastructures suivantes afin de financer un SLR sur le nouveau « Pont Champlain » et de s'acquitter plus adéquatement de l'entretien de ses mêmes infrastructures:
  - Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine
  - Le pont Jacques-Cartier
  - Le pont Victoria
  - Le pont Honoré-Mercier
2. Entamer la construction du SLR dès le tablier hybride du nouveau « pont Champlain » achevé;
3. Étudier la possibilité d'instaurer des péages similaires sur toutes les autres infrastructures routières reliant l'île de Montréal avec ses banlieues.

**RÉSOLUTION PORTANT SUR UN CHANTIER DE RÉFLECTION SUR LE  
TRANSPORT EN COMMUN RÉGIONAL**

ATTENDU QUE	Les frontières municipales et régionales actuelles ont un fort impact sur les services de transport en commun offerts en région. Par exemple, plusieurs usagers ont à payer plus d'une fois pour changer de liaison qui n'a pas pour point d'origine une même municipalité, MRC ou région.
ATTENDU QUE	Les frontières dans les services se répercutent aussi dans les axes des transports offerts. Ainsi, certains arrêts de circuit sont omis parce que le trajet passe dans une autre municipalité, MRC ou région. Ainsi, il importe de revoir le mode d'organisation, de coordination et de financement du transport en commun régional.
ATTENDU QUE	La réglementation du transport collectif et adapté (ex : Loi sur le taxi) interdit aux municipalités d'être propriétaires de véhicules (ex : minifourgonnettes) servant à faire du transport de personnes. La loi interdit aussi le transport bénévole. Ceci réduit considérablement certaines initiatives que peuvent prendre les municipalités rurales.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Lancer une réflexion avec le milieu quant à l'optimisation du mode de fonctionnement du transport en commun en région pour une meilleure intégration de la mobilité intermunicipale et régionale dans la grande région de Montréal;
2. Revoir le mode de financement du transport en commun;
3. Assouplir les restrictions aux municipalités en matière de transport pour leur permettre un meilleur champ d'intervention en la matière dans leurs communautés;
4. Obliger les municipalités de plus de 5 000 habitants et MRC à intégrer les considérations liées au transport en commun, à la mobilité cyclable et à la mobilité pédestre dans leurs schémas d'aménagement du territoire.

COMITÉ DES JEUNES LIBÉRAUX D'ARGENTEUIL (LAURENTIDES)

**RÉSOLUTION SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

ATTENDU QUE	Les lois et règlementations québécoises concernant les animaux d'élevages sont très limitées par rapport aux autres provinces canadiennes. Contrairement aux autres provinces canadiennes, le Québec n'a aucune loi concernant la prévention de la cruauté animale;
ATTENDU QUE	Les usines à chiots sont des lieux insalubres dans lesquels sont exploités les chiens dans le but d'en faire un commerce;
ATTENDU QUE	Au Canada, 90% des animaux en animalerie proviennent des usines à chiot, et qu'au Québec seulement, on retrouve plus de 2 200 usines à chiots regroupant un total estimé à 400 000 chiens.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Élargir les pouvoirs des inspecteurs de la MAPAQ:
  - a. En offrant une meilleure formation en bien-être et sécurité animale;
  - b. En augmentant leurs effectifs;
  - c. En leur conférant des pouvoirs policiers, tels qu'en Ontario et au Manitoba.
2. Interdire la vente d'animaux de compagnie dans les animaleries - à l'exception des animaux provenant de refuges certifiés - afin d'éliminer les usines à chiots ainsi que de mettre fin aux conditions intolérables que vivent les animaux en animalerie;
3. Invalider les clauses interdisant la possession d'animaux de compagnies dans les baux résidentiels tels qu'en Ontario;
4. Appliquer plus sévèrement les peines et les amendes prévues dans le Code criminel canadien afin de punir les contrevenants;
5. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation afin d'éduquer la population à propos des risques de la cruauté animale

**RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION D'UN BUREAU DE RÉFÉRENCE  
SUR LES PRIX**

ATTENDU QUE	Pour estimer adéquatement le coût des travaux en vue de procéder à un appel d'offres, les villes du Québec doivent effectuer de nombreuses et coûteuses analyses internes.
ATTENDU QUE	Ces analyses internes sont parfois très fastidieuses, sachant que les municipalités n'ont pas nécessairement les infrastructures ni le personnel nécessaire pour compiler les données du secteur et du marché.
ATTENDU QUE	Le niveau de confiance entre les villes et les différentes firmes de génie responsables des estimations du prix des travaux publics n'est malheureusement pas à son plus haut niveau.
ATTENDU QUE	Le Québec doit adopter des initiatives afin de lutter contre la collusion et la corruption.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Mettre sur pied un bureau de référence sur les prix afin qu'il soit possible de rassembler à un endroit, toutes les données des différents appels d'offres des villes de la province du Québec afin de faciliter une estimation des coûts, ce qui permettra sans contredit, de lutter contre la collusion et les dépassements de coûts.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE L'OUTAOUAIS

**RÉSOLUTION PROPOSANT LA SUBVENTION DE BILLETS D'AVIONS  
AFIN DE DÉVELOPPER LE TOURISME DANS LE QUÉBEC NORDIQUE**

ATTENDU QUE	Le gouvernement du Québec est déterminé à remettre de l'avant le projet du Plan Nord et que le volet touristique de ce Plan est une composante à part entière;
ATTENDU QUE	Le <i>Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020</i> vise à faire du Québec nordique une destination de calibre international;
ATTENDU QUE	Les communautés autochtones et les entreprises nordiques (compagnies aériennes, pourvoiries, entreprises d'écotourisme, etc.) gagneraient à accueillir davantage de touristes afin d'augmenter leur chiffre d'affaires et créer de nouveaux emplois.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Élaborer un programme permettant aux Québécois désirant visiter le Québec nordique de bénéficier d'une subvention à l'achat de billets d'avion pour des vols effectuant la liaison entre le Sud et le Nord du Québec, ce qui permettra au Québec nordique de développer son industrie touristique.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE QUÉBEC

**RÉSOLUTION POUR PROMOUVOIR UNE SENSIBILISATION VIS-À-VIS  
LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES QUÉBÉCOIS**

ATTENDU QUE	Selon le WWF (Fonds mondial pour la nature), 75% des stocks de poissons commercialement exploités dans le monde sont surpêchés ou menacés de surpêche. C'est notamment le cas du saumon et du pétoncle qui sont très demandés au Canada.
ATTENDU QUE	Selon le rapport de la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture, l'industrie de l'élevage destinée à la production de viande, œufs et produits laitiers est la deuxième source de gaz à effet de serre. Au Canada, la consommation de viande par habitant est d'un peu plus de 77kg, alors que la moyenne mondiale se situe autour de 42kg.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Favoriser une sensibilisation des aliments consommés en ciblant et en étiquetant les poissons menacés ainsi que les dommages environnementaux que la production de viande cause;
2. Favoriser une sensibilisation des aliments consommés en réalisant des publicités télévisées démontrant que les produits de la mer et de la terre augmentent considérablement l'empreinte écologique et que l'exploitation de ces derniers a de nombreux inconvénients sur la biodiversité.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE DU BAS-SAINT-LAURENT,  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

## RÉSOLUTION SUR LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

ATTENDU QUE	Santé Canada interdit la vente de cigarettes électroniques avec nicotine. <sup>9</sup>
ATTENDU QU'	Au Québec, les cigarettes électroniques «sans nicotine» sont en vente libre. <sup>10</sup>
ATTENDU QU'	Une étude faite à l'Université de Montréal révèle que les cigarettes électroniques étiquetées «sans nicotine» contiennent des traces de nicotine. <sup>11</sup>
ATTENDU QUE	Les mineurs peuvent se procurer des cigarettes électroniques «sans nicotine». <sup>12</sup>
ATTENDU QUE	Les jeunes sont attirés par les cigarettes électroniques et que la consommation par ce groupe a doublé en un an aux États-Unis. <sup>13</sup>
ATTENDU QUE	La France et l'Italie ont interdit la vente de cigarettes électroniques aux mineurs. <sup>14</sup>

### La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :

1. Interdire la vente de cigarettes électroniques auprès des mineurs;
2. Sensibiliser les consommateurs de cigarettes électroniques sur les risques encourus par la consommation de celle-ci.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE LA MONTÉRÉGIE

<sup>9</sup> Québec. Institut national de Santé publique. 2013. *La cigarette électronique : état de situation*. En ligne. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2013/RAPP\\_13\\_09\\_10\\_INSPQ\\_CigarElectro\\_Mai2013.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/RAPP_13_09_10_INSPQ_CigarElectro_Mai2013.pdf)

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Canada. Société canadienne du cancer. 2013. *La cigarette électronique est étiquetée de façon trompeuse, et est plus populaire auprès des jeunes*. En ligne. <http://www.cancer.ca/fr-ca/about-us/for-media/media-releases/quebec/2013/la-cigarette-electronique-est-etiquetee-de-facon-trompeuse/?region=qc>

<sup>12</sup> Québec. Institut national de Santé publique. 2013. *La cigarette électronique : état de situation*. En ligne. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2013/RAPP\\_13\\_09\\_10\\_INSPQ\\_CigarElectro\\_Mai2013.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/RAPP_13_09_10_INSPQ_CigarElectro_Mai2013.pdf)

<sup>13</sup> Bujold, Mario. 2014. *La cigarette électronique: loin d'être un remède miracle pour cesser de fumer*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/398032/semaine-nationale-sans-fum%C3%A9-la-cigarette-electronique-loin-d-etre-un-remede-miracle-pour-cesser-de-fumer>

<sup>14</sup> *Les cigarettes électroniques interdites aux mineurs en France et en Italie*. 2013. En ligne. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/06/27/003-cigarette-electronique-france-italie-interdiction.shtml>

**RÉSOLUTION PORTANT SUR LE MENTORAT DE LA RELÈVE  
ENTREPRENEURIALE EN RÉGION**

ATTENDU QU'	En 2026, 24% des Québécoise seront à la retraite, soit près du quart de la population
ATTENDU QUE	Certains secteurs de l'activité économique de la province sont en déficit de main-d'œuvre, notamment les secteurs primaires;
ATTENDU QUE	Les entreprises se retrouvent face à une pénurie de main-d'œuvre et de relève afin de pouvoir continuer à exister;
ATTENDU QU'	Il est parfois difficile pour des jeunes diplômés de techniques collégiales ou de techniques professionnelles de trouver un emploi dans leur domaine d'activité principale et dans leur région;
ATTENDU QUE	Les départs de plus en plus massifs sont attendus dans les emplois de niveau technique exigeant une formation collégiale ou DEP spécialisé;

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Créer un programme de transmission des savoirs et compétences en entreprise, à l'image d'un programme similaire déjà établi en France, et dont certaines entreprises internationales comme Airbus bénéficient. Ce programme aurait pour objectif le transfert des compétences entre les seniors partant à la retraite et les juniors en fin de programme scolaire ou nouvellement arrivés sur le marché du travail, dans les métiers où les besoins de main-d'œuvre se font les plus criants;
2. Faciliter le transfert des compétences des seniors en mettant sur pied un dispositif d'aide à «l'enseignement»;
3. Offrir aux seniors participant au programme un incitatif pour participer au programme (ex: monétaire, crédit d'impôts, fonds de retraite spéciaux, etc.);
4. Permettre aux jeunes finissants de programmes collégiaux ou DEP spécialisés de mettre leurs compétences au profit d'une entreprise de leur région et de bénéficier d'un encadrement d'apprentissage évolué et sain.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION**

ATTENDU QUE	La liberté d'association est une liberté fondamentale reconnue par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec et par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .
ATTENDU QUE	La liberté d'association devrait se manifester par le choix libre et éclairé de travailleuses et de travailleurs ayant la volonté de s'unir de cette façon.
ATTENDU QUE	La situation qui prévaut actuellement en matière d'accréditation syndicale soulève certaines problématiques importantes quant au libre choix des travailleuses et des travailleurs de s'unir en association.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Affirmer que la liberté d'association a comme corollaire le droit fondamental de ne pas s'associer;
2. Reconnaître aux travailleuses et aux travailleurs qui le désirent, le droit de se retirer de leur association syndicale;
3. Permettre aux travailleuses et aux travailleurs qui exerceront ce droit, d'être exempté de payer des cotisations syndicales.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES OUEST

**RÉSOLUTION POUR L'ACCÈS AU BAC INTERNATIONAL DANS  
TOUTES LES ÉCOLES**

ATTENDU QUE	Le baccalauréat international développe des habiletés primordiales au développement d'une future société (pensée critique, éducation avancée vers des matières collégiales et universitaires).
ATTENDU QUE	L'accessibilité à ce programme n'est présente que dans certaines écoles et n'est accessible qu'à une minorité d'étudiants québécois.
ATTENDU QUE	Plusieurs étudiants fréquentant un établissement scolaire au Québec désirent entreprendre des études à l'étranger et d'une perspective internationale.
ATTENDU QUE	Le cursus international introduirait les jeunes québécois dans des études de qualité supérieure dès leur jeune âge.
ATTENDU QUE	Les universités canadiennes à l'extérieur de la province du Québec valorisent le fait qu'un étudiant possède ce diplôme de baccalauréat international.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Permettre aux étudiants d'entreprendre des études internationales peu importe leur établissement secondaire (privé ou public);
2. Étudier la faisabilité pour évaluer les coûts et uniformiser le programme dans les différents établissements d'enseignement;
3. Promouvoir un parcours alternatif et reconnu mondialement;
4. Permettre aux étudiants de troisième secondaire de choisir s'ils désirent entreprendre le baccalauréat international;
5. Informer adéquatement les étudiants de l'existence et des objectifs de ce programme enrichi;
6. Offre une formation aux enseignants ayant les qualifications pour dispenser ce programme enrichi.

**RÉSOLUTION SUR LE REFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES JEUNES  
ISSUS DES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES ANGLOPHONES ET  
FRANCOPHONES DU QUÉBEC PAR UN JUMELAGE  
D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

ATTENDU QUE	Depuis quelques années, les divisions entre anglophones et francophones semblent de plus en plus se creuser;
ATTENDU QUE	Les tensions entre anglophones et francophones se sont intensifiées, notamment depuis la « crise de la Charte »;
ATTENDU QUE	Selon un sondage commandé par Radio-Canada, près de la moitié des non-francophones songent à quitter le Québec;
ATTENDU QUE	Les deux communautés linguistiques du Québec sont de plus en plus déconnectées de la réalité de l'autre communauté linguistique, et ce, tant sur le plan culturel, linguistique qu'identitaire;
ATTENDU QUE	Le peu de contacts entre anglophones et francophones crée une mauvaise image et une vision faussée de la réalité de l'autre;
ATTENDU QUE	De nos jours, le bilinguisme est un riche atout facilitant la recherche d'emplois;
ATTENDU QUE	Lier l'enseignement d'une langue à des échanges culturels permet d'ajouter une dimension authentique à l'apprentissage;
ATTENDU QUE	Dans la province néerlandaise de Limburg (située à cheval entre l'Allemagne et la Belgique francophone), plusieurs écoles ont adopté le modèle <i>Euregioschool</i> visant l'apprentissage de la langue des pays voisins (français et allemand) en misant sur les échanges entre les jeunes.
ATTENDU QU'	En 2013, le Projet <i>Eurogioschool</i> a reçu le prix citoyen européen délivré par le Parlement européen.

Plus précisément, ces écoles limbourgeoises sont jumelées à des écoles voisines allemandes et belges et les étudiants apprennent soit le français ou l'allemand. Durant l'année scolaire, les étudiants néerlandais suivent des cours de langue et ont des échanges divers avec les étudiants des pays voisins (activités musicales, artistiques, sportives, etc.).

Le modèle *Euregioschool* a comme objectif principal l'enseignement des langues étrangères en se servant de façon optimale la proximité de ces langues et en ajoutant une dimension authentique à cet apprentissage. En outre, ce programme a aussi comme mission de faire

tomber les barrières et préjugés entre des peuples voisins (Allemands, Belges francophones et Néerlandais) qui se côtoient indirectement quotidiennement, mais qui sont séparées par leur différence linguistique.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. En s'inspirant du modèle néerlandais *Euregioschool*, un programme visant à favoriser les contacts entre les étudiants anglophones et francophones soit mis en place dans certaines écoles primaires du Québec;
2. Sans modifier considérablement le cursus et le programme scolaire, des établissements scolaires francophones soient jumelés à des établissements scolaires anglophones;
3. Des partenariats entre établissements scolaires anglophones et francophones soient créés;
4. Les écoles anglophones et francophones coopèrent en travaillant en collaboration pour l'enseignement des langues secondes (en encourageant notamment les échanges entre enseignants);
5. Les cours d'anglais dans les écoles francophones et les cours de français dans les écoles francophones soient combinés à des échanges ethnolinguistiques entre francophones et anglophones (Par exemple : correspondance par courriel, activités mensuelles dans les écoles, sorties combinées entre les écoles, etc.) ;
6. Le programme d'anglais intensif soit combiné à des rencontres événementielles avec des étudiants anglophones.
7. La promotion du français dans les écoles anglophones et la promotion de l'anglais dans les écoles francophones soit renforcée;
8. La proximité des communautés francophones et anglophones dans certaines régions du Québec (Montréal, notamment) soit utilisé de façon optimale afin que les étudiants des différentes communautés linguistiques fassent connaissance et créent des amitiés malgré la barrière de la langue;
9. Tous les efforts possibles soient mis en place afin de tisser des liens solides entre les communautés linguistiques du Québec.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**RÉSOLUTION POUR UN MORATOIRE SUR LE PLAN DE  
GESTION DE TOULADIS**

ATTENDU QUE	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a décidé de fermer certains lacs pour préserver leur population de touladis ;
ATTENDU QUE	Le MFFP a tenu des consultations publiques sur le plan de gestion de la population de touladi avec faible participation ;
ATTENDU QUE	Pour plusieurs municipalités rurales, leur économie est basée sur les activités de la pêche sportive de villégiature, et qu'en fermant la pêche sur ces lacs, cela va engendrer des problèmes économiques importants.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Émettre un moratoire sur le plan de gestion de touladis et ce pour un an;
2. Obliger le MFFP à retourner en consultation publique avant la fermeture de la pêche au touladi.

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DE L'OUTAOUAIS

**RÉSOLUTION POUR LA RESTAURATION DE LA GÉOGRAPHIE EN  
TANT QUE MATIÈRE ENSEIGNÉE DE LA TROISIÈME À LA  
CINQUIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE**

ATTENDU QU'	Une éducation géographique est particulièrement consacrée à l'apprentissage des sujets contemporains de la société;
ATTENDU QUE	La géographie est un outil à la compréhension des enjeux historiques, sociaux et économiques en fonction de réalités territoriales;
ATTENDU QUE	Les jeunes (plus précisément les élèves de la 3e, 4e et 5e secondaire) manquent de notions importantes pour la compréhension du territoire québécois, du territoire canadien, et des territoires internationaux;
ATTENDU QUE	La géographie est un vecteur de l'identité nationale et permet de donner un sens au territoire et à la nation;
ATTENDU QU'	Avant la réforme scolaire québécoise de l'an 2000, les élèves québécois finissaient leur secondaire avec au moins 200 heures de cours de géographie, ce chiffre est passé à moins de 150 heures après la réforme;
ATTENDU QUE	Le cours d'histoire de la 3e et la 4e secondaire, ainsi que le cours de Monde contemporain de la 5e secondaire, contrairement au cours d'Univers social de la 1re et 2e secondaire – qui regroupe équitablement la géographie et l'histoire –, priorisent l'apprentissage des événements historiques du territoire et négligent le côté géographique même du territoire.

**La Commission-Jeunesse du PLQ, réunie en Congrès-Jeunes, demande au Gouvernement du Québec qu'il s'engage à :**

1. Restaurer le cours de géographie au secondaire soit de la troisième secondaire à la cinquième secondaire; soit par le biais de la continuité du cours d'univers social (3e et 4e secondaire) et par l'ajout du module géographique du cours de Monde contemporain (5e secondaire);
2. Ce que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport règlemente et mette en place des critères ministériels sur l'enseignement de la matière géographique mise en place, et ce, dans la 3e, 4e et 5e secondaire;

3. Ajouter la géographie comme critère ministériel lors des examens du ministère, adaptés à l'ajout de la nouvelle matière;
4. La géographie ait une structure de cours permettant aux élèves de toutes les années secondaires d'apprendre un module différent, et en relation avec les apprentissages historiques enseignés la même année, suivant les modules appris antérieurement (pour ce qu'il est de la 2e,3e,4e et 5e secondaire).

COMMISSION POLITIQUE JEUNE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

# REMERCIEMENTS

## AUX RÉDACTEURS DE LA THÉMATIQUE NATIONALE

Alexandre Meterissian, Mareine Gervais Cloutier,  
Samy Gallienne

## À L'ENSEMBLE DU COMITÉ ORGANISATEUR 2014

Jean-François Trudelle, Étienne Collins, Jean-Philippe Boies,  
Alex Caron, Catherine St-Amour, Marc Duperron, Geneviève  
Benoit, Hugo Guerche, Dominic Martel, Félix Roy, Laurent  
St-Pierre, Mahamat-Zene Djalal, Méricq Séguin,  
Thomas Perrino, Étienne Laboissonnière, Julie Thibault, Laura  
Anne Manhire, Frédéric Bourgeois-LeBlanc, Andrea Alary  
Hoffman, Charles Gagné, Chloé Luciani-Girouard, Jolyanne  
Gagné, Stéphane Stril, Pascal Sauvé, Ilyes El-Ouarzadi, Caroline  
Des Rosiers

## À L'ÉQUIPE DU SI T'ES LIB

Rédacteur en chef

René Le Bertre

Adjointe

Clara Pelletier

MERCI POUR TOUT VOTRE TRAVAIL



## **MONTREAL**

**7240, rue Waverly  
Montréal (QC) H2R 2Y8  
514 - 288 - 4363**

**FACEBOOK.COM/CJPLQ  
@CJ\_PLQ  
CJ.PLQ.ORG**

## **QUÉBEC**

**1535, chemin Sainte-Foy bur. 120  
Québec (QC) G1S 2P1  
418 - 688 - 8910  
800 - 463 - 4575 (sans frais)**

